



Délai de convocation entretien pour une mobilité interne

Par **bouesman**, le **19/07/2012** à **15:09**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il existe dans le code du travail une mention concernant un délai de convocation à un entretien pour mobilité interne.

Je m'explique:

En avril 2011, un poste en interne s'ouvre avec une fin de candidature fixée au 12 mai 2011.

A cause d'évènements sociaux les entretiens n'ont pu avoir lieu qu'en mars 2012 et j'ai eu le poste en date du 1 avril 2012.

J'estime que les entretiens auraient dû se dérouler fin mai ou au pire en juin 2011.

Or je me retrouve pénalisé par des évènements sociaux sur les points suivants:

- * Différence de salaire entre les mois de juin ou juillet 2011 et avril 2012
- * Différence d'ancienneté dans le poste
- * différence sur le calcul du 13^e mois...

merci pour votre aide

Cordialement